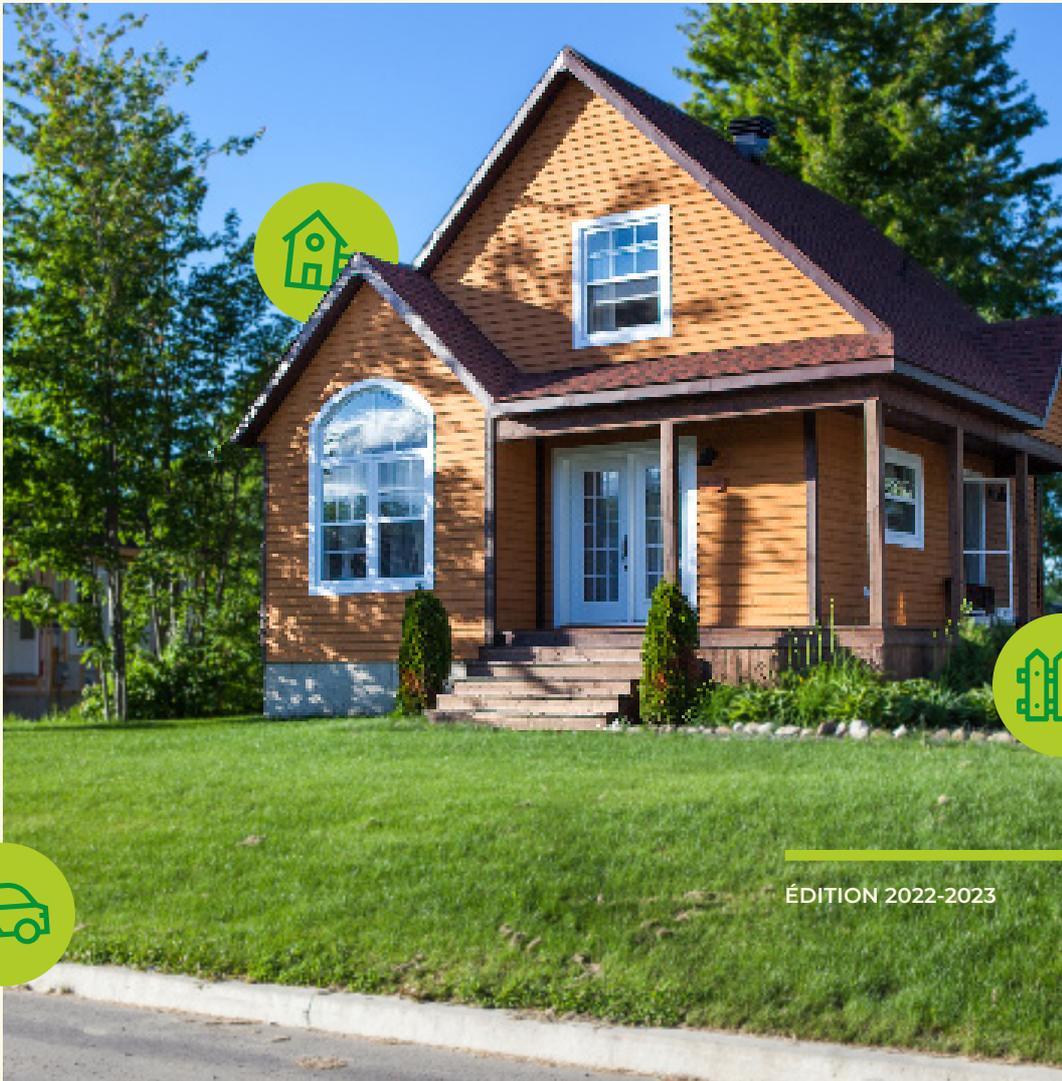


Bécancour



Ma place.

GUIDE CITOYEN



ÉDITION 2022-2023

becancour.net

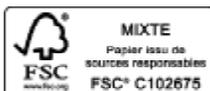


Le guide que vous avez entre les mains est au coeur de la volonté de la Ville de Bécancour de se rapprocher de ses citoyennes et de ses citoyens.

À LIRE ET À CONSERVER.

Responsable de la publication:
Service des communications de Bécancour

Rédaction: Marie-Michelle Barette,
Stéphanie Noël, Karine Blanchette
et Caroline Trottier.



Sommaire

PLEIN D'INFORMATIONS IMPORTANTES!

MOT DE LA MAIRESSE	7
Bécancour	8
Ma vie municipale	12
CONSEIL MUNICIPAL	13
LES MEMBRES DU CONSEIL	14
LES SÉANCES DU CONSEIL	15
LES ÉLECTIONS	15
PARTICIPATION CITOYENNE	17
Mes outils de communication	18
BECANCOUR.NET	19
UN CALENDRIER D'ÉVÈNEMENTS	19
DES ÉCRANS LUMINEUX	19
VOTRE JOURNAL MUNICIPAL	19
PLACE AUX ALERTES !	20
DOSSIER CITOYEN	20
UNE CARTE INTERACTIVE	20
UNE INFOLETTRE QUI PARLE	21
Comment s'inscrire ?	21
COMMENT DISCUTER AVEC LA VILLE ?	22
EFFECTUER UNE REQUÊTE	23
En lien avec les travaux publics	23
Demande de réclamation	23
DEMANDE DE PERMIS EN LIGNE	23
MÉDIAS SOCIAUX	23

Mes loisirs 24

CULTURELLEMENT PARLANT	25
PLACE AUX SPECTACLES !	25
CAMPS DE JOUR	25
TOURISME BÉCANCOUR	25
QUAI DE SAINTE-ANGÈLE	26
PARCS ET ESPACES VERTS	26
Parc écologique Godefroy	26
Parc des gnomes	26
Parcs municipaux	26
Parcs pour planche à roulettes	27
UNE VIE RÉCRÉATIVE ET SPORTIVE	27
Location de plateaux	27
JARDINS	27
Jardin des Sculptures	27
Jardin des Lilas	27
Jardin du Marais	27
RÉSEAU CYCLABLE	28
DES ACTIVITÉS POUR LA BAIGNADE	28
JEUX D'EAU	28
PISTE DE PUMPTRACK	28
VOS BIBLIOTHÈQUES	29
3 programmations par année	29
Club de lecture	29
Des expositions temporaires	29



Mon environnement 30

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES	31
DES COLLECTES POUR TOUT	31
QUAND SORTIR SON BAC À LA RUE	31
COMMENT PLACER SON BAC À LA RUE	31
OÙ ACHETER SON BAC	31
COLLECTE DES ENCOMBRANTS	32
Qu'est-ce qu'un encombrant ?	32
RÉSIDUS VERTS	33
RÉSIDUS DOMESTIQUES DANGEREUX	33
SAPINS DE NOËL	33
UN ÉCOCENTRE À VOTRE PORTÉE	34
EAU POTABLE	34
La meilleure eau est chez nous !	34
ARROSAGE	34
RINÇAGE DE RÉSEAUX SEMI-ANNUEL	35
En quoi cela consiste ?	35
Le truc ?	35
NE JETEZ PAS DE LINGETTES DANS LES TOILETTES	35
AVIS D'ÉBULLITION	36
Qu'est-ce qu'un avis d'ébullition?	36
Avis d'ébullition préventif ?	36
Quoi faire ?	36
POLITIQUE DE L'ARBRE	37
L'arbre de vie	37
Arbre de façade	37



Mon milieu de vie 38

POUR LA PETITE ENFANCE	39
TRANSPORT EN COMMUN	39
TROLLEY TOURISTIQUE	39
DES ORGANISMES LÀ POUR VOUS	39
BÉCANCOUR, VILLE AMIE DES ÂÎNÉS	40
DE LA PLACE POUR LES ENFANTS	40
Bécancour, municipalité amie des enfants	40

Ma sécurité 42

QUI S'OCCUPE DE VOTRE SÉCURITÉ ?	43
La Ville de Bécancour	43
Le Service de sécurité incendie CMMI	43
Service de police	43
Service ambulancier	43
PRÉVENEZ LES INCENDIES	44
L'avertisseur de fumée	44
L'avertisseur de monoxyde de carbone	44
L'extincteur portatif	45
Le plan d'évacuation	45
L'entretien de la cheminée	45
INONDATIONS	46
RISQUES INDUSTRIELS	46
EN CAS DE SITUATION D'URGENCE	47

Mes règlements municipaux 48

ABRIS D'AUTO	49
DÉNEIGEMENT HIVERNAL	49
Aidez-nous à mieux vous servir !	49
Dompage à la propriété	49
Attention aux enfants !	49
Avant de prendre la route	49
Une problématique ?	49
STATIONNEMENT HIVERNAL	49
LES ZONES SCOLAIRES	50
ORDRE, PAIX ET NUISANCES	50
SOYEZ UN BON CITOYEN, VOUS AUREZ UN BON VOISINAGE !	50
Ne brûlez pas n'importe quoi	50
Surveillez vos animaux	50
Réduisez le volume	51
Entretenez votre demeure (et votre terrain)	51
Communiquez avec vos voisins : la clé d'une bonne cohabitation !	51
VOS ANIMAUX DE COMPAGNIE	51
Pour tous les chiens du Québec	51
LES PERMIS	52
Construction et abattage d'arbres	52
Permis de brûlage	52
TAXATION ET ÉVALUATION FONCIÈRE	53
Droit de mutation immobilière	53
Évaluation foncière	53
Rôle d'évaluation	53
Taxes municipales	53

Mon Bécancour économique 54

VOUS AVEZ UN PROJET DE DÉVELOPPEMENT ?

DÉVELOPPEMENT INDUSTRIEL

- Incubateur industriel
- Parc industriel et portuaire de Bécancour
- Zone industrielle Sainte-Gertrude
- Parc industriel et commercial 30-55
- Parc technologique La Prade
- Zone PME Jean-Demers

DÉVELOPPEMENT COMMERCIAL

DÉVELOPPEMENT RÉSIDENTIEL

- L'accès à la propriété
- Vivre mieux
- Promoteurs domiciliaires

55

55

55

55

55

55

55

55

56

56

56

56

56

Carte citoyenne 57



Une place pour vous, chez nous.

UN GUIDE CITOYEN À VOTRE IMAGE !

C'est avec plaisir et fierté que nous vous offrons cette première édition de votre guide citoyen.

Dans les pages qui suivent, vous découvrirez une panoplie d'activités et de services qui vous sont offerts et qui font de Bécancour un milieu de vie de grande qualité.

Conservez-le à portée de main et consultez-le pour tout savoir au sujet de la sécurité, de l'éducation, des infrastructures récréatives ou des principaux règlements municipaux.

J'en profite pour vous rappeler les outils complémentaires à ce guide : le site Web et la page Facebook de la Ville ainsi que l'infolettre à laquelle vous pouvez vous inscrire au becancour.net

Bonne lecture !

Lucie Allard
Mairesse de Bécancour

PSITT !

Inscrivez-vous au [système d'alerte rapide à la population](#), via le site Web de la Ville et vous recevrez des alertes (par SMS ou par courriel) sur des sujets que vous aurez vous-même choisis !

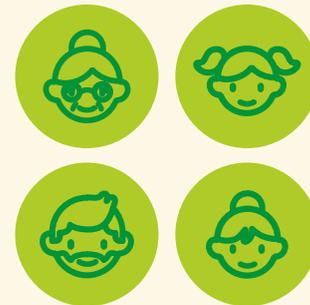


Bécancour

C'EST MA PLACE !

Située au cœur d'un magnifique paysage alliant ruralité et urbanité, Bécancour se distingue par son caractère dynamique et accueillant. Que l'on soit sportif, artiste, amant de la nature ou que l'on préfère son chez soi, Bécancour offre un milieu de vie qui satisfait les intérêts les plus variés en assurant une qualité de services municipaux hors pair, le tout au cœur d'un environnement paisible et sécurisant pour tous. Bécancour, la place pour les petites découvertes et les grandes aventures de plein air.

Situé à mi-chemin entre les deux centres urbains les plus importants du Québec soit Montréal et Québec, Bécancour occupe la place idéale sur le territoire. La vie à Bécancour est saine et les ressources à la population nombreuses et de haut niveau. Bécancour est une société moderne où l'on retrouve de grands espaces. La vie culturelle y est enrichissante et les activités et loisirs variés. Bécancour, la place pour faire son nid et voir grandir sa famille.



Plus de 14 000 citoyennes et citoyens.



+ de 60 % de la population possède un diplôme post secondaire.



73 % des Bécancourais sont des propriétaires.



+ de 60 % des couples ont un enfant à la maison.



1965 Fusion de six secteurs = Bécancour.



29,6 habitants par km².



+ de 50 % de la population a - de 45 ans.



À 5 minutes de Trois-Rivières.



440 km² de superficie.



À 120 km de Québec et 145 km de Montréal.

L'histoire de Bécancour et de ses secteurs

La première ville-fusion du Québec est officiellement créée le 17 octobre 1965. En regroupant onze corporations municipales étendues sur un territoire de 447,4 km², la Ville de Bécancour devient ce jour-là la plus grande ville au Québec en superficie.

Aujourd'hui, les six secteurs qui composent l'agglomération urbaine témoignent, chacun à leur façon, de l'histoire d'une région dont la vocation économique est passée rapidement de l'agriculture à l'industrie lourde.

Au cours des vingt-cinq dernières années, son imposant parc industriel et portuaire a fait connaître la municipalité au plan international et les retombées économiques s'observent dans tous les domaines : développements résidentiel, commercial, récréotouristique, réseau routier et, par le fait même, vie culturelle, sportive et communautaire. L'agriculture est aussi un secteur d'activités majeur à Bécancour. Les fermes prospères, la variété des cultures ainsi que les différentes productions témoignent de la richesse du territoire agricole.

LES SIX SECTEURS DE LA VILLE



Secteur Bécancour

Paroisse éponyme de la ville élargie, Bécancour appartient aux plus anciens établissements riverains du Saint-Laurent. Sa fondation remonte à 1647. Pierre Robineau de Bécancour, Grand Voyer de la Nouvelle-France, donne son nom à la Seigneurie dont l'histoire sera marquée par la cohabitation entre les colons français et les Abénakis. D'ailleurs, leur réserve se situe sur une parcelle de la seigneurie originelle, au sud de Bécancour, sur la rive ouest de la rivière.



Secteur Saint-Grégoire

Baigné par les rivières Godefroy et Sainte-Marguerite, le plus occidental et le plus peuplé des secteurs se particularise par ses débuts acadiens. La toponymie des lieux le rappelle. À preuve, les artères principales du secteur arborent fièrement les noms de Port-Royal et des Acadiens.

L'orientation agricole de Saint-Grégoire va de soi. Toutefois, d'autres activités ont su occuper une partie de la population. Les moulins à fouler les étoffes, les fromageries, les manufactures de chaussures et le transport des personnes et des marchandises entre les deux rives du fleuve, avant l'ouverture du pont Laviolette, ont fait vivre plusieurs familles. Le moulin à vent (1792) nous plonge plus loin dans un passé où la féodalité régissait encore les rapports économiques et sociaux.



Secteur Sainte-Angèle

Situé entre les secteurs Bécancour et Saint-Grégoire, le secteur Sainte-Angèle s'avance dans le fleuve avec hardiesse. Position géographique qui occasionna de mémorables inondations et fera naître des vocations de marins et de pêcheurs. De nos jours, cette activité saisonnière est pratiquement disparue.

La population active du secteur constitue un bassin de travailleurs intéressant pour les grandes entreprises du parc industriel de Bécancour.



Secteur Précieux-Sang

Cet autre secteur a vu le jour en 1903. La population de cette municipalité est demeurée stable au cours de son histoire et son paysage n'a pas été transformé par l'implantation d'industries. De coquettes petites fermes côtoient d'impressionnantes forêts cultivées. Sur la rivière Blanche (officiellement appelée Saint-Wenceslas), le pont des Raymond enjambe fièrement les deux rives tout en rappelant que la construction de la route a aussi contribué à endiguer l'isolement des habitants de Précieux-Sang.



Secteur Sainte-Gertrude

Des trois secteurs fondés après le régime seigneurial, Sainte-Gertrude compte la plus grande population. Le développement de cette localité a commencé timidement en 1807; cependant, l'instauration du Plan Marquis, en 1847, lui a valu son essor véritable.

À mesure que l'on s'éloigne du Saint-Laurent, la qualité des terres se prête davantage à l'exploitation forestière qu'à l'agriculture. Aussi l'économie de Sainte-Gertrude privilégie le travail du bois à celui de la terre. Quelques fermes laitières ont alimenté la beurrerie et la fromagerie, mais nombre de moulins à scie, de manufactures de portes et fenêtres ou d'ateliers d'ébénisterie illustrent la vocation profonde du secteur.

Secteur Gentilly

Situé à l'est de Bécancour, Gentilly a longtemps été le secteur le plus peuplé de la ville. Tous les services à la communauté y sont regroupés de manière à former un noyau urbain bouillonnant d'activités. La proximité de la centrale nucléaire Gentilly 2 et du parc industriel explique en partie cette concentration humaine. Les terres qui bordent le fleuve comptent parmi les plus basses du Québec.

La rivière Gentilly baigne cet ancien village dont l'histoire remonte à 1647. Quant au vocable, son origine n'est pas tout à fait certaine. En 1872, la famille Léry reconstruit le moulin banal sur le même emplacement que le premier, bâti en 1756. On peut, aujourd'hui, le visiter à l'enseigne du Moulin Michel, du nom du dernier meunier.

La vie économique traditionnelle du secteur Gentilly a longtemps reposé sur l'agriculture : production laitière et linière. De plus, la coupe de bois a fait tourner deux moulins à scie jusqu'au milieu du XX^e siècle.

C'est aujourd'hui une communauté très dynamique à laquelle on doit son fameux carnaval d'hiver et le très original Potirothon.



Ma vie municipale.

Bécancour ouvre ses portes à la population. La participation et la consultation citoyennes se trouvent au cœur de nos actions. Les décisions des membres du conseil municipal sont diffusées le plus largement possible.



1 mairesse et 6 conseillers.



Les élections municipales.



Participation citoyenne.



Les membres du conseil municipal

ÉLUS DEPUIS LE 7 NOVEMBRE 2021

Lucie Allard | MAIRESSE

lallard@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil des maires de la MRC de Bécancour;
Conseil d'administration de la Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska;
Conseil d'administration de Diffusion Plein Sud.



Jasmine Hébert | CONSEILLÈRE POSTE 1

jhebert@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil d'administration d'En+reprendre MRC Bécancour;
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (réseau Biblio CQLM);
Comité consultatif d'urbanisme (CCU).



Guillaume Carignan | CONSEILLER POSTE 2

gcarignan@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil des maires de la MRC de Bécancour;
Conseil d'administration de Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska;
Conseil d'administration de l'Association pour la mise en valeur de la rivière Gentilly;
Comité de l'attribution des fonds pour le développement du territoire;
Commission consultative en environnement (CCE).



Pierre Moras | CONSEILLER POSTE 3
pmoras@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil des maires de la MRC de Bécancour;
Conseil d'administration de Transport collectif Bécancour-Nicolet-Yamaska (Transport des personnes de la MRC de Bécancour);
Conseil d'administration de la société des amis du Moulin Michel inc.



Annie Gauthier | CONSEILLÈRE POSTE 4
agauthier@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil d'administration du Regroupement du Parc Récréotouristique;
Conseil d'administration du Centre d'interprétation sur la diversité biologique du Québec;
Conseil d'administration de la Corporation régionale de Bécancour;
Déléguée du conseil municipal pour le dossier « famille ».



Marion Lamothe | CONSEILLER POSTE 5
mlamothe@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil d'administration d'En+reprendre MRC Bécancour;
Centre régional de services aux bibliothèques publiques (CRSBP) du Centre-du-Québec, de Lanaudière et de la Mauricie inc. (réseau Biblio CQLM);
Comité consultatif d'urbanisme (CCU).



Pascal Doucet | CONSEILLER POSTE 6
pdoucet@ville.becancour.qc.ca

Les dossiers qu'on lui confie

Conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation de Bécancour;
Conseil d'administration du Comité ZIP les deux rives;
Comité de pilotage - Développement durable;
Comité de développement durable;
Délégué du conseil municipal pour le dossier « aîné ».

Les séances du conseil

Les séances du conseil municipal ont lieu à la salle du conseil de l'hôtel de ville, habituellement les premiers lundis de chaque mois. Toute la population est invitée à assister à ces séances.

Avant de vous y rendre, assurez-vous que la date ne soit pas modifiée en téléphonant au 819 294-6500 ou en consultant le becancour.net/vie-municipale/conseil-municipal/seances-du-conseil.

Vous y trouverez également les ordres du jour, les procès-verbaux ainsi que les documents de référence des dossiers traités au conseil municipal.



PSITT !

Suivant les lettres patentes de constitution de la Ville de Bécancour, le conseil de la Ville est constitué d'une mairesse et de 6 conseillers.

Les élections, ça marche comment ?

QUEL EST LE MODE ÉLECTORAL DE LA VILLE ?

La Ville de Bécancour n'est pas divisée en districts électoraux, ainsi c'est l'ensemble des électeurs de la Ville qui vote pour tous les postes en élection.

Le mode électoral est donc par suffrage universel. Il est donc possible que les électeurs aient à voter pour le poste de maire et pour 6 postes de conseillers, lesquels postes ne portent pas de nom, mais bien des numéros (1 à 6).





Je veux voter

Pour exercer votre droit de vote, vous devez, au moment de voter :

- être un électeur de la Ville;
- être inscrit sur la liste électorale;
- établir votre identité.

Pour établir votre identité, vous devrez vous identifier auprès du scrutateur et du secrétaire en mentionnant votre nom et votre adresse et en présentant l'une des pièces d'identité suivantes :

- carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
- permis de conduire ou permis probatoire délivré sur support plastique par la Société de l'assurance automobile du Québec;
- passport canadien;
- certificat de statut d'indien;
- carte des Forces canadiennes.

N'oubliez pas votre pièce d'identité !

Suis-je inscrit sur la liste électorale?

La liste électorale municipale est confectionnée à l'aide de la liste électorale permanente dressée par le Directeur général des élections du Québec. Cette liste comporte uniquement le nom des électeurs domiciliés sur le territoire de la municipalité et qui ont le droit d'être inscrits sur la liste électorale municipale.

À cette liste, la présidente d'élection doit ajouter les électeurs non domiciliés qui ont le droit de vote et qui en ont fait la demande. Il s'agit des :

- propriétaires uniques d'un immeuble;
- occupants uniques d'un établissement d'entreprise;
- copropriétaires indivis d'un immeuble;
- cooccupants d'un établissement d'entreprise.

Je veux me présenter aux élections, comment faire?

Pour poser votre candidature à un poste de membre du conseil (maire ou conseiller), vous devez remplir le formulaire « Déclaration de candidature » et le déposer au bureau de la présidente d'élection.

Toute personne intéressée peut se procurer le formulaire de « Déclaration de candidature » en communiquant avec la présidente d'élection par téléphone au 819 294-6500 ou par courriel à l'adresse ist-yves@ville.becancour.qc.ca

Quand dois-je déposer cette déclaration?

Votre déclaration de candidature et les documents qui l'accompagnent doivent être, sous peine de rejet, produits au bureau de la présidente d'élection aux jours et aux heures indiqués sur le site Web de la Ville à l'automne de l'année électorale.

Qui peut poser sa candidature?

Toute personne qui a le droit d'être inscrite sur la liste électorale de la Ville et qui réside, de façon continue ou non, sur le territoire de la Ville de Bécancour depuis au moins douze (12) mois le 1^{er} septembre de l'année électorale est éligible au poste de membre du conseil de la Ville.

Par ailleurs, la Loi prévoit plusieurs situations d'inéligibilité qui peuvent empêcher une personne de se porter candidate à un poste de membre du conseil. Il appartient à la personne qui pose sa candidature de s'assurer qu'elle remplit toutes les conditions d'éligibilité.

Participation citoyenne

La participation citoyenne assure une meilleure compréhension des besoins et aspirations des communautés.



La participation citoyenne est une démarche que la Ville de Bécancour a mise en place pour favoriser le développement d'une collaboration entre les Bécancourais, les élus et les fonctionnaires municipaux dans le processus de prises de décisions collectives. Elle est mise à contribution dans l'élaboration de politiques et stratégies municipales.

Les citoyens sont donc invités à s'exprimer sur un sujet précis lors de consultations publiques. Ce processus permet à la municipalité de s'adapter aux besoins de la population.



PSITT !

Pour connaître les consultations publiques en cours, visitez le becancour.net/citoyens/participation-citoyenne/



Mes outils de communication

À Bécancour, le contact avec la population revêt une grande place. C'est pourquoi elle a mis en place plusieurs outils numériques et papiers qui lui permettent d'informer les citoyennes et citoyens.

En constante évolution, ces outils s'améliorent au fil des commentaires, des questions et des suggestions des citoyens.



Un site Web où tout trouver.



Un système d'alerte rapide à la population.



Requêtes et demandes de permis en ligne.



Actualités sur les médias sociaux.



Carte interactive.

Becancour.net : la place pour tout trouver !

Mis à jour quotidiennement, le site Web de la Ville de Bécancour vous propose des actualités et vous dirige vers les renseignements dont vous avez besoin.

Un calendrier pour bien choisir ses activités

Quoi faire à Bécancour cette fin de semaine ? Quels camps de jour sont offerts dans mon quartier ? Puis-je suivre des cours de peinture près de chez moi ? Pour des réponses à ces questions et à une multitude d'autres, consultez le calendrier des événements de la Ville de Bécancour au becancour.net/evenements.

Des écrans lumineux qui informent

Des activités spéciales sont organisées ? Nous devons fermer une rue ? Jetez un coup d'oeil à un de nos écrans lumineux en bordure de route.

Situés à Sainte-Angèle, Bécancour, Sainte-Gertrude et Gentilly, ces écrans diffusent de l'information municipale.

Le Diffusion, votre journal municipal

Le Diffusion est distribué dans tous les foyers de la Ville deux fois par an. Le Diffusion en bref, quant à lui, est mis en ligne toutes les deux semaines. Ils sont disponibles à la consultation à becancour.net/vie-municipale/salle-de-presse/journal-municipal-le-diffusion/



Place aux alertes !

Avis d'ébullition, urgence majeure, travaux sur votre rue, risque industriel, interdiction temporaire, coupure d'eau, etc.

Vous aimeriez être au courant de ces incidents rapidement ? On vous invite à vous inscrire à notre système d'alerte à la population.

En un appel, message texte ou courriel, vous serez avertis !

Inscrivez-vous sur notre site Web en consultant le becancour.net/citoyens/securite-publique/systeme-d-alerte-a-la-population/

Dossier citoyen

Grâce à l'adhésion de la Ville de Bécancour à la nouvelle plateforme de communication citoyenne de ville intelligente Voilà!, les citoyens pourront désormais se créer un dossier citoyen afin de :

- S'inscrire à une activité de loisirs.

- Effectuer une demande de permis en ligne (abattage d'arbres, construction d'un bâtiment, piscine, rénovation, etc.).

- Avoir accès à son compte de taxes en ligne.

Inscrivez-vous à votre dossier citoyen au becancour.net/citoyens/dossier-citoyen/

Une carte interactive

En un simple clic, vous avez accès aux données les plus récentes concernant un terrain ou autres espaces de la ville. Vous pourrez donc connaître les limites d'un terrain, les servitudes et les emplacements exacts des tuyaux d'aqueduc et d'égouts municipaux ou ligne de passage du gaz sur une zone donnée.

Les demandes de permis en ligne et l'accès au rôle d'évaluation sont aussi des services accessibles via cette carte qui est disponible sur notre site Web au becancour.net/citoyens/carte-interactive/



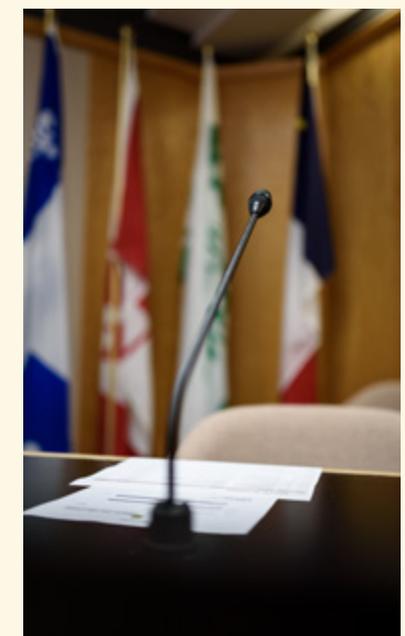
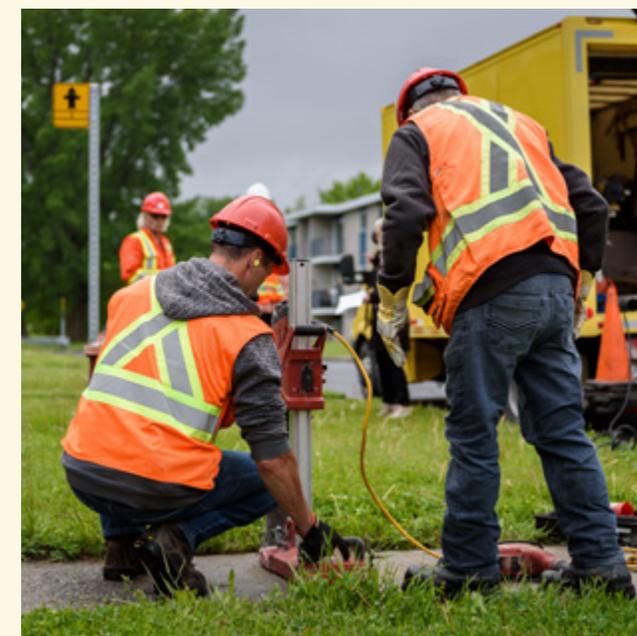
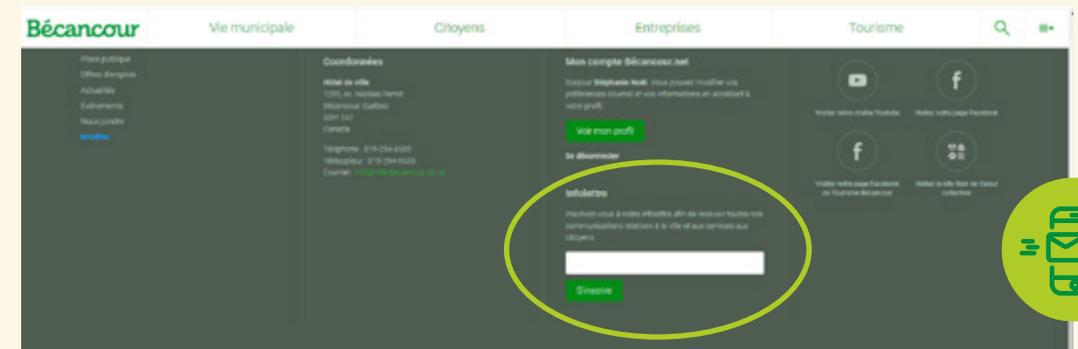
Une infolettre qui parle !

Inscrivez-vous à notre infolettre afin de recevoir toutes nos communications relatives à la ville et aux services aux citoyens.

COMMENT S'INSCRIRE ?

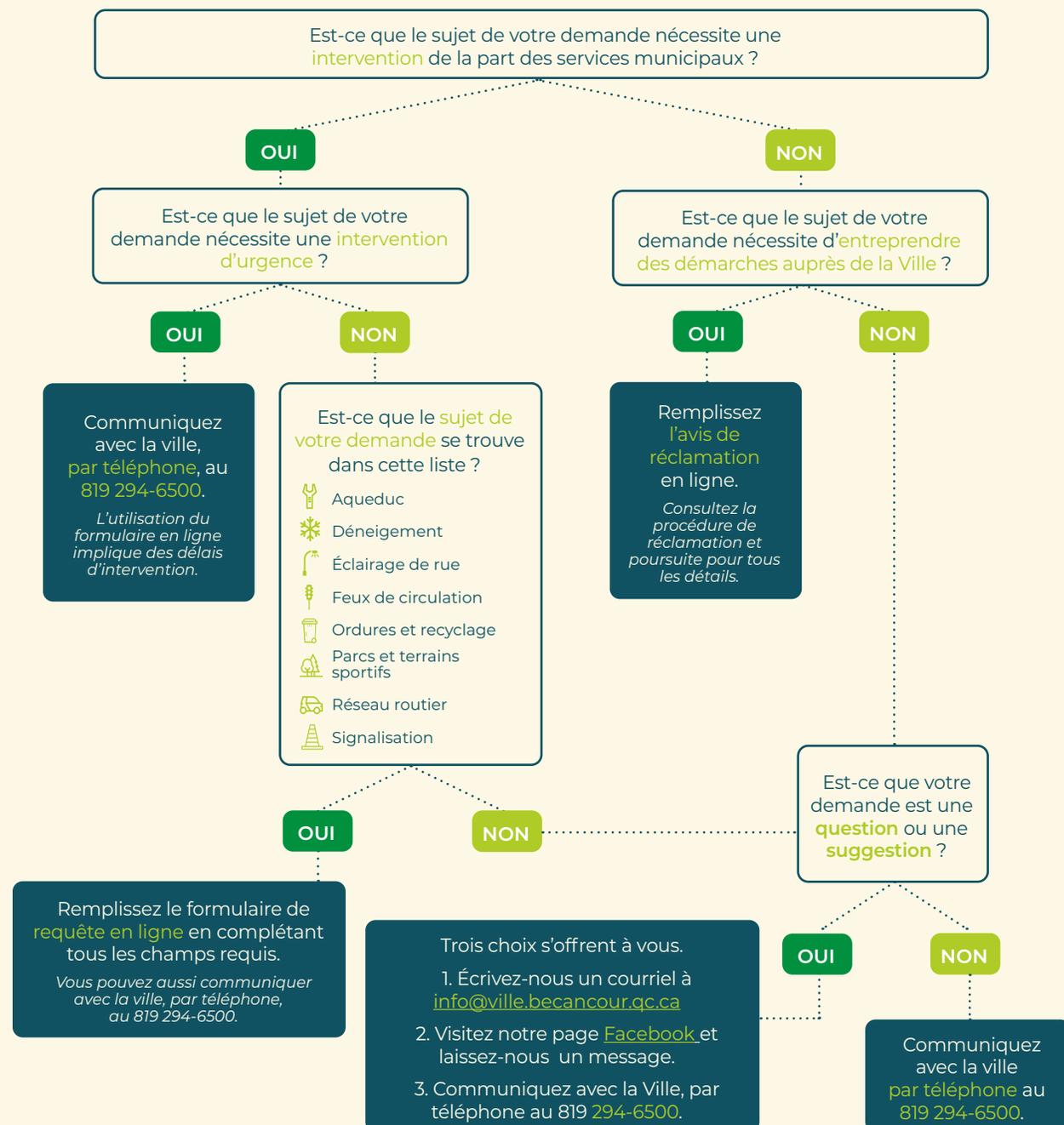
Il suffit de vous rendre au becancour.net, de descendre jusqu'au pied de la page, repérer le sous-titre « Infolettre », inscrivez votre adresse courriel dans l'espace prévu à cet effet et appuyer sur le bouton « S'inscrire ». Rien de plus simple !

Tous les jours de la semaine, à 17 h, un courriel est envoyé aux abonnés avec toutes les nouvelles actualités municipales du jour. Une façon efficace de et rapide de s'informer !



Comment discuter avec la Ville ?

Vous avez une demande ou une question d'ordre municipal ? Consultez le schéma ici-bas pour connaître le meilleur canal à utiliser pour communiquer avec la Ville.



Effectuer une requête

Pour nous signaler un problème, nous suggérer une amélioration, porter plainte, faire une réclamation ou pour toute autre requête, adressez-nous votre demande en utilisant le canal approprié. Elle sera traitée dans les meilleurs délais.

SIGNALEMENT EN LIEN AVEC LES TRAVAUX PUBLICS

Effectuez le signalement des bris, des nids-de-poule ou de tout autre enjeu en lien avec les travaux publics en remplissant une requête en ligne.

L'entretien de notre territoire est l'affaire de tous. Vous avez constaté un bris d'infrastructure, un nid-de-poule dans les rues de Bécancour ou tout autre problème en lien avec l'entretien du territoire (aqueduc, arbres, chaussée, collectes, déneigement, éclairage, feux de circulation, parcs, nid-de-poule, pelouse, propreté, etc.) ? Signalez-le maintenant en seulement quelques minutes en remplissant le formulaire de [requête en ligne](#) et aidez nos équipes à effectuer les réparations plus rapidement !

DEMANDE DE RÉCLAMATION

Certaines situations malheureuses nécessitent d'entreprendre des démarches auprès de la Ville.

Si vous désirez faire une réclamation à la Ville de Bécancour, vous avez 15 jours, à la suite de l'événement, pour acheminer l'[avis de réclamation](#), par écrit, au Service du greffe. N'oubliez pas de consulter la [procédure de réclamation et poursuite](#).

Demande de permis en ligne

Vous envisagez effectuer des travaux de construction ou de rénovation sur votre propriété ? Selon le type de travaux, un permis de construction ou une déclaration de travaux est nécessaire.

Vous pouvez effectuer votre [demande de permis en ligne](#) sur le site Web de la Ville.



Bécancour à l'ère des médias sociaux

Pour ne rien manquer des actualités de la Ville, suivez-nous sur notre page Facebook : facebook.com/villebecancour

Mes loisirs

Pour réaliser des activités de loisirs, Bécancour est la place. Différents organismes, mandatés par la Ville, travaillent à mettre en place des ateliers socioculturels, des rassemblements communautaires, des compétitions sportives et plus encore !

Découvrez cette multitude d'activités et d'évènements au becancour.net et à tourismebecancour.com



13,64 km de réseau cyclable.



2 piscines et 7 jeux d'eau.



1 parc de gnomes.



Sentiers pédestres.



1 tour d'observation.



1 patinoire couverte, 8 extérieures et 1 aréna.



10 plateaux sportifs.



1 pumptrack



Évènements estivaux et hivernaux.



13 parcs municipaux.



5 parcs de planche à roulettes.

Culturellement parlant

Bécancour est au cœur d'une abondante activité artistique. Salles de spectacles, centre d'interprétation, évènements et activités, la culture prend de la place chez nous !

Bécancour abrite des lieux d'exposition, des musées, des centres d'interprétation et des galeries qui font le bonheur des adeptes d'art.

Histoire, généalogie, art actuel ou sciences, quel que soit le sujet qui vous passionne, vous trouverez des lieux pour l'explorer. Découvrez ce que vous offre Bécancour au becancour.net/evènements/

Place aux spectacles !

Bécancour abrite plusieurs lieux de diffusion. Ici, vous pouvez voir des spectacles dans des espaces intimistes, avant-gardistes, patrimoniaux et même dans des lieux extérieurs. De l'humour à la danse, en passant par la musique, le théâtre, le conte et les spectacles pour enfants, à Bécancour, il y en a pour tous les goûts. Consultez l'offre de spectacles au becancour.net/evènements/



Des camps de jour pour les enfants

Bécancour offre aux résidents de la municipalité un service de camp de jour. Le camp de jour estival est de huit semaines et le camp de jour de la relâche est de 5 jours

Ceux-ci permettent aux enfants âgés de 4 ans (maternelle complétée) à 12 ans de développer leur créativité, leur connaissance de soi ainsi que diverses habiletés. Les enfants sont sous la responsabilité d'une équipe d'animateurs motivés et expérimentés.

Des activités sportives, récréatives et artistiques sont organisées afin que les enfants vivent une formidable semaine de relâche scolaire.

Pour consulter tous les détails, visitez le becancour.net/citoyens/camps-de-jour



Tourisme Bécancour

La place pour s'informer, planifiez vos vacances dans notre région, découvrir nos nombreuses routes thématiques et obtenir de l'aide et des conseils gratuits ! Visitez leur site Web à tourismebecancour.com



Quai de Sainte-Angèle

La place pour profiter de la belle saison aux abords du fleuve Saint-Laurent ! Au quai, il y a toujours une ambiance de fête. De la musique, de la danse, de la bonne bouffe, un paysage vivant. Quoi demander de mieux ? Une tour d'observation pour une vue encore plus impressionnante sur le fleuve ? On l'a !



Parcs et espaces verts

La Ville de Bécancour fait la gestion et l'entretien de nombreux parcs et espaces verts municipaux. Ceux-ci sont conçus pour répondre à différents types de besoins de la population.

Certains de ces parcs ont été conçus pour rehausser la qualité esthétique des quartiers résidentiels. Ils sont habituellement aménagés avec des arbres et arbustes dans le but de procurer des espaces de repos pour les résidents des secteurs concernés. Sur d'autres espaces, nous retrouverons des aménagements d'aires et d'appareils de jeux pour permettre aux jeunes de profiter d'équipements récréatifs s'adressant aux tout-petits. D'autres, enfin, sont destinés à des vocations particulières tels la randonnée pédestre, l'interprétation écologique, la randonnée cycliste, le ski de fond et autres activités du genre.

Consultez la carte annexée à ce guide pour découvrir l'emplacement de tous les parcs municipaux.

PARC ÉCOLOGIQUE GODEFROY

Venez parcourir les sentiers pédestres du Parc écologique Godefroy et faites-y un arrêt pique-nique. Des panneaux d'interprétation de la faune et de la flore ont été installés pour le plus grand bonheur de tous.

En hiver, explorez les 2 km de sentiers pédestres hivernaux de ce site naturel. De plus, ce site est une halte routière et l'habitat de nombreux oiseaux, ce qui ravira les ornithologues. Retrouvez le Parc écologique Godefroy dans le [Circuit ornithologique du Centre-du-Québec](#). Consultez la [Carte des sentiers du Parc écologique Godefroy](#).

PARC DES GNOMES

Le parc des gnomes est un circuit développé à l'intérieur du Parc écologique Godefroy mettant en vedette le gnome et son univers. En pleine effervescence, le parc des Gnomes est source d'enchantement pour toute la famille. Ces personnages sont les gardiens des trésors de la terre. Ces petits hommes, femmes et enfants de la forêt se fauillent par la cavité des racines au plus profond de la terre pour y sauvegarder de fabuleux trésors. À l'occasion, ils ne manquent pas de faire une sieste sur les branches des arbres, de se promener par une série de tunnels afin d'aller rencontrer les amis, habitant les souches voisines. Les gnomes vivent dans les demeures à la surface de la terre, car ils apprécient le bon air et le calme de la forêt. Un monde fabuleux a été développé dans le parc des Gnomes pour le plus grand plaisir de tous. Le site est également pourvu de mobilier urbain et de bloc sanitaire pour prolonger les séjours des familles.

PARCS MUNICIPAUX

Afin de rejoindre les besoins des parents et de leurs enfants, plusieurs parcs municipaux sont équipés de modules de jeux. Découvrez l'emplacement des nombreux parcs municipaux sur la carte annexée à ce guide.



PARCS POUR PLANCHE À ROULETTES

Afin d'agrémenter les infrastructures présentes sur le territoire de la municipalité et rejoindre les besoins des adolescents et des jeunes adultes, quatre parcs de planche à roulettes sont respectivement implantés dans les secteurs suivants : Bécancour (à proximité de l'école Terre-des-Jeunes), Saint-Grégoire (au Centre culturel Laroche), Sainte-Angèle (au Plateau Laval et au parc Place des coquelicots) et Gentilly (à proximité de l'école Harfang-des-Neiges).

Découvrez leurs emplacements en consultant la carte annexée à ce guide.



Une vie sportive et récréative

Bécancour offre un vaste éventail d'activités récréatives et sportives à faire sur son territoire grâce à sa trentaine de plateaux sportifs et récréatifs mis à la disposition de ses citoyens. Que ce soit pour jouer au soccer, au baseball, au tennis ou à la balle molle, petits et grands y trouveront leur compte. Consultez toutes les activités offertes à becancour.net/citoyens/activites-sportives-et-loisirs/.

LOCATION DE PLATEAUX

La Ville de Bécancour offre le service de location de plateaux sportifs et de salles communautaires aux citoyens. Pour faire une réservation, communiquez avec le Service à la communauté au 819 294-4455, poste 524.

Jardins

Trois jardins publics sont entretenus par la municipalité au plus grand bonheur des citoyens. Leur accès est gratuit !

JARDIN DES SCULPTURES

situé près du bureau d'information touristique de Bécancour, ce jardin public présente d'intéressants aménagements floraux ainsi que des sculptures. Le Jardin des sculptures de Bécancour s'inscrit dans une vision de mise en valeur environnementale et de promotion des talents artistiques régionaux.

JARDIN DES LILAS

Ce magnifique jardin, situé derrière l'hôtel de ville, réunit environ 70 variétés de lilas et de nombreux massifs de fleurs annuelles et de vivaces, le tout jumelé à des sculptures et des poèmes invitant le promeneur à poursuivre ses découvertes vers un petit pont surplombant le ruisseau.

JARDIN DU MARAIS

Le Jardin du marais intègre un concept d'aménagement paysager rappelant les trois pôles économiques majeurs de la région : l'agriculture, concrétisée par l'ajout de parcelles de jardins cultivés, la foresterie, représentée par le biais d'une plantation d'arbres significative et finalement, l'économie fluviale, symbolisée par des miscanthus, graminées reproduisant au gré du vent, l'effet de vagues du fleuve St-Laurent. Cette zone identitaire et visuelle est située aux abords du pont Laviolette. De plus, huit panneaux d'interprétation historique ont été installés sur les vestiges de l'ancienne route 132 et six panneaux écologiques sont maintenant situés près du bassin de la rivière Marguerite. L'éducation, l'environnement et la nature sont à l'honneur.



Réseau cyclable

La région de Bécancour est particulièrement intéressante pour les amateurs de vélo, le féru de vélo de route trouvera son compte assurément en parcourant des kilomètres le long de routes pavées et signalées tout en observant de magnifiques paysages comme seul le Centre-du-Québec sait offrir. Quoi de mieux que de pédaler et de voir au loin ces foins blonds dorés voler au vent ou de longer le fleuve Saint-Laurent ? Nous vous proposons de magnifiques escapades d'une journée à faire en vélo sur le territoire bécancourais sur une piste tant familiale que pour les plus endurants.

Le vélo à Bécancour se décline sous la forme de boucles. C'est-à-dire que plusieurs circuits sont signalés et ont été créés de manière à former un itinéraire qui reviendra à son point de départ ! Quelle belle idée ! De plus, tous les circuits sont géolocalisés via le programme GPSiS, donc impossible de se perdre si vous les téléchargez dans votre GPS de vélo. En tout, sept boucles sont offertes et couvrent le territoire en entier.

PSITT !

À Bécancour, le réseau cyclable est composé de :

- 13,637 km de piste cyclable.
- 18,806 km d'accotement asphalté.
- 138,611 km de chaussée partagée.

Bonne route !



Jeux d'eau

Dans différents parcs de la municipalité, des jeux d'eau sont disponibles pour le plaisir des petits et des grands !

Consultez la carte annexée à ce guide pour découvrir leurs emplacements.



Piste de pumptrack

Les amateurs d'adrénaline peuvent s'exercer sur une piste d'habiletés communément appelée pumptrack. Construite dans le secteur Précieux-Sang, la piste accueille planchistes, adeptes de vélos, de trottinettes et de patins à roues alignées. Débutants et experts se donnent rendez-vous sur ce circuit fermé en boucle, constitué de plusieurs bosses et de virages relevés. Les installations sont agrémentées de mobilier urbain vous permettant de prendre une pause et pique-niquer en famille ou entre amis.



28

Vos bibliothèques

Le territoire bécancourais compte six bibliothèques. Où que vous habitez, vous en trouverez une à proximité.



3 PROGRAMMATIONS PAR ANNÉE

La Bibliothèque centrale de Bécancour offre une variété d'activités pour les petits et les grands durant toute l'année : rencontres d'auteurs en partenariat avec le Salon du livre de Trois-Rivières, heures du conte en partenariat avec Mission Tout-Petits, conférences, activités de bricolage, spectacles...

La très grande majorité des activités est gratuite et la priorité est accordée aux citoyens de Bécancour. Consultez la programmation en cours en visitant le becancour.net/citoyens/bibliotheques/activites/

CLUB DE LECTURE

La Bibliothèque centrale de Bécancour anime en ses lieux deux Clubs de lecture. L'un s'adresse à un public adulte (Club de lecture de Bécancour) et le second aux enfants d'âge primaire (Club de lecture d'été TD). Tous deux contribuent à la promotion et la mise en valeur de la littérature. Apprenez-en plus en visitant le becancour.net/citoyens/bibliotheques/clubs-de-lecture/

DES EXPOSITIONS TEMPORAIRES

La Bibliothèque centrale de Bécancour accueille tout au long de l'année des expositions afin de découvrir et de mettre en valeur les talents d'artistes en arts visuels de la Ville de Bécancour et des environs. Artiste amateur, de la relève ou professionnel; art actuel ou traditionnel; huile, acrylique, aquarelle, techniques mixtes ou autre... venez à la rencontre des talents de chez nous !

Par cette programmation, la bibliothèque entend jouer un rôle de pôle culturel ouvert à tous qui favorise la cohabitation entre la littérature et les autres formes d'expression artistique. Ainsi, les usagers ont l'opportunité de se familiariser avec les arts en général et de développer leur sens critique.

PSITT !

La collection de livres imprimés que gère le réseau est composée de plus de 65 000 documents, principalement constituée de romans, documentaires, bandes dessinées, périodiques, disques compacts et DVD.

La collection numérique comprend plus de 1 500 livres et accueille depuis peu des livres audio numériques !

Des activités pour la baignade

La piscine intérieure du Mont-Bénilde est accessible à toute la famille, que ce soit pour des cours de natation ou de la baignade.

Bécancour vous offre par ailleurs 1 piscine extérieure (secteur Gentilly) et 7 parcs avec jeux d'eau.

Bibliothèque centrale de Bécancour
1295, av. Nicolas-Perrot
819 294-4455, poste 562

Bibliothèque de Saint-Grégoire
4000, boul. de Port-Royal
819 233-4177

Bibliothèque de Sainte-Angèle
14700, boul. Bécancour
819 222-5735

Bibliothèque de Sainte-Gertrude
6095, des Pins
819 297-2555

Bibliothèque de Gentilly
1920, boul. Bécancour
819 298-3948

Bibliothèque de Précieux-Sang
10995, ch. du Saint-Laurent
819 294-1173



29

Mon environnement

À Bécancour, le respect de l'environnement prend beaucoup de place. Depuis 2014, la Ville intègre une approche de développement durable et pilote une démarche innovante, appelée Valeur collective, dans laquelle le citoyen est au cœur des priorités. Gardons notre place en santé !



Cueillette de 4550 unités.



Gestion des matières résiduelles.



Collectes d'encombrants.



Écocentre



Eau potable 5 étoiles.

Gestion des ordures ménagères et des matières recyclables

Chaque semaine, la Ville de Bécancour a la responsabilité de la cueillette d'environ 4 550 unités autant pour les ordures ménagères (poubelles) que les matières recyclables.

Pour ce faire, Bécancour s'est jointe à la [Régie intermunicipale de gestion intégrée des déchets Bécancour-Nicolet-Yamaska](#) (RIGIDBNY). Cette régie a pour mandat de gérer la cueillette des ordures ménagères et la cueillette sélective sur les territoires des MRC de Bécancour et Nicolet-Yamaska.

CALENDRIER DES COLLECTES

La collecte des ordures ménagères et des matières recyclables se fait en alternance (une semaine les ordures et la semaine suivante les matières recyclables).

Nous vous invitons à télécharger votre calendrier à rigidbny.com/collectes/

En plus des collectes habituelles des déchets et des matières recyclables, la Ville de Bécancour vous offre une variété de collectes spéciales : feuilles mortes, sapins de Noël et résidus encombrants. Informez-vous à rigidbny.com/collectes

PSITT !

Le recyclage des matières organiques est à venir prochainement.

Quand sortir son bac à la rue

Les bacs roulants doivent être placés en bordure de la rue au plus tôt, à 17 h, la veille du jour de la collecte des ordures et retirés au plus tard à minuit le jour de la collecte.

Rappelons qu'il est interdit de laisser un bac roulant en bordure de la rue en dehors des jours et des heures fixés par le Règlement 1173 (Gestion des matières résiduelles).

Comment placer son bac à la rue

Disposez les roues et les poignées de votre bac en direction de la maison, dans la rue et non sur le trottoir. Bien fermer le couvercle et s'assurer que le bac n'est pas enlisé ou gelé au sol. Lorsque plus d'un bac roulant fait l'objet d'une collecte, conservez une distance équivalente à un bac entre chacun.

Où acheter son bac à ordure ?

Simple ! Directement à la Ville de Bécancour en nous contactant au 819 294-6500. Ainsi, vous serez admissible, en cas de besoin, à notre service de réparation gratuitement. Par contre, vous pouvez également vous procurer un bac auprès d'un commerçant de votre choix !



Collecte des encombrants

La collecte des encombrants a lieu la même journée que la collecte habituelle des ordures ou de la récupération, mais s'effectue à partir de deux camions différents.

Assurez-vous que vos encombrants soient positionnés à côté de votre bac à ordures et non devant, de sorte à permettre de vider le bac.

Garder à l'esprit que le temps de transfert dans le camion doit être court et que le matériel doit pouvoir être chargé par deux (2) hommes. Les articles trop lourds ne seront pas collectés.

Les articles disposés dans une remorque ou dans une boîte de camionnette ne seront pas ramassés.

Les boîtes de carton ne sont pas visées par cette collecte. Veuillez les mettre dans votre bac bleu.

QU'EST-CE QU'UN ENCOMBRANT ?

Ces collectes visent les gros rebuts ne pouvant être disposés dans le bac sur roues ! Voici quelques exemples :

Divers articles métalliques :

Poêle, réservoir d'eau chaude, etc.

Meubles rembourrés :

Matelas, sommier, fauteuil, divan, etc

Tout autre objet qui n'entre pas dans un bac, mais qui peut entrer dans le camion d'ordures.

Pour plus d'information : <https://www.rigidbny.com/collectes/#encombrants>

NON ACCEPTÉ

Matériaux de construction, matériel électronique, matériel réfrigérant, pneus, pièces automobiles, produits chimiques, terre, sable, roches, etc.



Résidus verts

Les résidus verts (feuilles, branches, etc.) peuvent être déposés de leur feuille et branche à l'un de nos écocentres. Consultez la liste des sites où sont installés les conteneurs à résidus verts à [rigidbny.com/ecocentres/#adresses](https://www.rigidbny.com/ecocentres/#adresses)

Il existe aussi des producteurs agricoles, des horticulteurs, des pépiniéristes et des personnes qui transforment les feuilles en compost. En plus des collectes habituelles des déchets et des matières recyclables, la Ville de Bécancour vous offre une variété de collectes spéciales : **feuilles mortes, sapins de Noël** et résidus encombrants.



Résidus domestiques dangereux (RDD)

Les résidus domestiques dangereux sont des produits tels que la peinture, teinture, huile à moteur, solvants, diluants, etc. Un dépôt permanent est disponible à l'atelier municipal (1300, av. Nicolas-Perrot), et ce, tous les mercredis de 7 h à midi et de 12 h 30 à 16 h 30.

Les résidus domestiques dangereux ou RDD sont des substances ou objets pouvant être nocifs pour votre santé et pour l'environnement s'ils sont jetés à la poubelle ou dans les égouts. Cette collecte évite que des produits nuisibles se retrouvent dans les sites d'enfouissement.

Le produit doit être dans son contenant d'origine. Dans le cas contraire, inscrire le type de produit sur le contenant hermétique. Pour une grande quantité d'huile, vous pouvez contacter la SOGHU au 1 877 987-8448. Cette collecte est réservée aux citoyens.



Sapins de Noël

Après la période des Fêtes, allez porter vos sapins dans les sites prévus à cet effet, en prenant soin d'enlever toutes les décorations. Consultez les endroits pour la récupération des sapins de Noël à [rigidbny.com/enfaireplus/#sapinsnoel](https://www.rigidbny.com/enfaireplus/#sapinsnoel)



Un écocentre à votre portée

Les écocentres sont des sites de récupération des matières résiduelles mis à la disposition de la population. Ce service est gratuit.

Pour connaître les matières acceptées ou refusées aux écocentres : rigidbny.com/ecocentres/

ÉCOCENTRE DE SAINT-GRÉGOIRE

18055, Gauthier | 819 294-2999

Eau potable

La centrale de traitement de l'eau de Bécancour est située dans le secteur Saint-Grégoire et produit environ 18 000 m³ d'eau potable par jour

Elle dessert les secteurs de Bécancour, Sainte-Angèle, Saint-Grégoire, Précieux-Sang et Sainte-Gertrude. En cas de besoin, elle peut aussi desservir le secteur Gentilly dont l'alimentation principale se fait par les sources situées sur la rue des Verdiers (1 300 m³ par jour).

LA MEILLEURE EAU EST CHEZ NOUS !

Bécancour a obtenu l'attestation « 5 étoiles » pour la qualité de l'eau produite à sa station d'eau potable. Ce prix est décerné pour la qualité de l'eau potable, basée, entre autres, sur la turbidité de l'eau traitée, dont les critères de qualité dépassent de trois fois ceux du Règlement sur la qualité de l'eau potable.



Arrosage

La Ville de Bécancour possède un règlement limitant l'utilisation de l'eau potable.

Entre le 15 mai et le 15 septembre de chaque année, l'utilisation de l'eau provenant de l'aqueduc municipal pour des fins d'arrosage des pelouses, jardins, fleurs, arbustes et autres végétaux **est défendue**, à l'exception des périodes suivantes:

Entre 19 h et 23 h, les journées dont la date est un chiffre pair pour les occupants d'habitation dont le numéro de porte est pair.

Entre 19 h et 23 h, les journées dont la date est un chiffre impair pour les occupants d'habitation dont le numéro de porte est impair.

Par exception, un propriétaire qui installe une nouvelle pelouse peut, sur obtention d'une permission du Service des travaux publics de la Ville, procéder à l'arrosage pendant une durée de 15 jours consécutifs après le début des travaux d'ensemencement ou de pose de tourbe.

L'eau provenant de l'arrosage ne doit pas ruisseler dans la rue ou sur les propriétés avoisinantes.

Rinçage de réseaux semi-annuel

Deux fois par année, la division de l'hygiène du milieu (l'équipe qui s'occupe de la gestion de l'eau sur le territoire) de la Ville de Bécancour, procède à un rinçage de son réseau d'aqueduc.

Le tout se fait par secteur sur plusieurs jours et aussi par section de réseau.

EN QUOI CELA CONSISTE ?

En fait, nous purgeons le système, cela veut dire que, par tronçon, nous envoyons un grand débit d'eau dans les tuyaux afin de nettoyer ces derniers. Nous le faisons afin d'assurer la qualité de notre eau ! Parfois ce débit fait décoller certaines particules qui sont « non nocives » pour votre santé, mais qui peuvent colorer de façon rougeâtre votre eau. C'est pourquoi nous recommandons souvent de ne pas faire de lessive durant les périodes de rinçage. Mais, il faudrait que vous soyez bien « malchanceux » pour tomber exactement sur le moment où nous ouvrons les valves et le moment où votre eau se déverse dans votre laveuse, mais tout peut arriver !

LE TRUC ?

Durant les rinçages de réseau, continuez à faire votre lessive, mais avant 8 h et après 16 h, nos employés ne toucheront pas au réseau pour ces heures, vous ne pourrez donc pas être malchanceux ! De plus, il est important de vous mentionner que l'eau est tout à fait potable durant ces opérations, donc vous pouvez la consommer en toute sécurité. Si vous remarquez une coloration, simplement laisser couler votre robinet d'eau froide pendant 5 minutes, cela rectifiera le tout.

Ne jetez pas de lingettes dans les toilettes !

Ces items ne doivent pas être jetés aux toilettes, leur place est dans les poubelles !

Effectivement, les lingettes peuvent avoir un effet très néfaste pour le réseau et les équipements de pompage de la Ville. Elles créent de l'obstruction, car elles ne se décomposent pas dans le système d'égout, entraînant ainsi des risques d'endommagement et de bris. Elles peuvent aussi créer des refoulements d'égout dans les résidences, fait que vous ne voudriez pas qu'il arrive chez vous !



PSITT !

Nous avisons toujours la population des rinçages semi-annuels sur notre site Internet, sur notre page Facebook et sur les panneaux externes appartenant à la Ville.

Ils se déroulent habituellement aux mois de mai/juin et aux mois de septembre/octobre selon les secteurs.

Avis d'ébullition

QU'EST-CE QU'UN AVIS D'ÉBULLITION ?

L'avis d'ébullition est un avertissement de ne pas consommer l'eau provenant d'un réseau de distribution sans l'avoir fait bouillir, au préalable, au moins une minute et qui présente des risques susceptibles de nuire à la santé humaine. L'avis indique que l'eau en question est non potable.

QU'EST-CE QU'UN AVIS D'ÉBULLITION PRÉVENTIF ?

L'avis d'ébullition préventif est aussi un avertissement de ne pas consommer l'eau provenant d'un réseau de distribution qui présente des risques susceptibles de nuire à la santé humaine. Il est publié lorsqu'il y a des travaux qui peuvent altérer la qualité de l'eau et, du même coup, susciter des risques pour la santé des consommateurs. L'eau qui est l'objet d'un tel avis doit être considérée comme non potable.



QUE DEVEZ-VOUS FAIRE LORS D'UN AVIS D'ÉBULLITION ?

Vous devez utiliser de l'eau du robinet qui a préalablement bouilli à gros bouillons pendant une minute, ou de l'eau embouteillée, pour tous les usages suivants, et ce, jusqu'à la diffusion d'un avis contraire :

- Boire et préparer des breuvages.
- Préparer les biberons et les aliments pour bébés.
- Laver et préparer des aliments mangés crus (fruits, légumes, etc.).

- Apprêter des aliments qui ne requièrent pas de cuisson prolongée (soupes en conserve, desserts, etc.).
- Fabriquer des glaçons.
- Se brosser les dents et se rincer la bouche.
- Abreuver les animaux de compagnie.
- Jetez les glaçons (n'oubliez pas les réservoirs des réfrigérateurs).

Vous pouvez utiliser directement l'eau du robinet pour :

- Préparer des aliments et des mets dont la cuisson exige une ébullition prolongée.
- Laver la vaisselle à l'eau chaude avec du détergent, en vous assurant de bien l'assécher.

- Faire fonctionner le lave-vaisselle, si celui-ci est réglé au cycle le plus chaud.
- Laver des vêtements et prendre une douche ou un bain. En ce qui concerne les jeunes enfants, assurez-vous qu'ils n'avalent pas d'eau durant le bain ou lavez-les avec une débarbouillette.

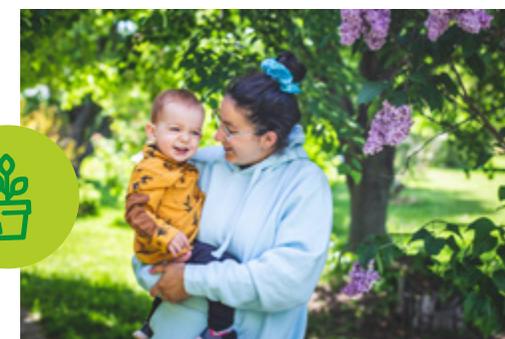
PSITT !

Inscrivez-vous à notre [système d'alerte rapide à la population](#) afin d'être informés rapidement des situations d'urgence.



Politique de l'arbre

La Politique de l'arbre vise à accorder à l'arbre sa juste place dans notre communauté, dans un intérêt collectif, en encourageant et en soutenant la planification, la plantation, la protection, l'entretien de qualité et le soin durable apporté à ce bien commun, tant par la Ville que par ses citoyens.



L'ARBRE DE VIE

L'un des événements les plus heureux d'une vie est la naissance d'un enfant. Par ce programme, la Ville souligne l'arrivée des naissances à Bécancour en offrant gratuitement aux familles un arbre mature pour chaque poupon né au cours de l'année.

Afin de vous inscrire au programme, vous devez remplir le [Formulaire | Programme «Arbre de vie»](#) et sélectionner votre essence d'arbre préférée. Les personnes habitant en logement et qui en font la demande peuvent se procurer une plante d'intérieur.



ARBRE DE FAÇADE POUR LES NOUVELLES RÉSIDENCES

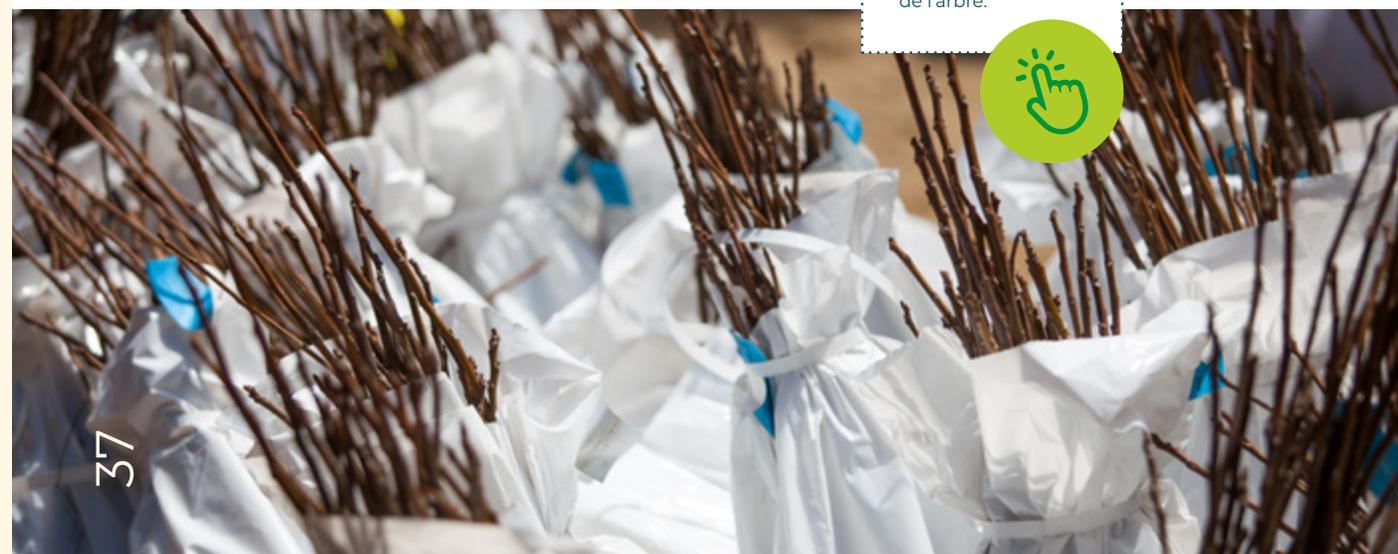
Dans le but d'embellir l'environnement, la Ville de Bécancour a pour politique d'encourager la plantation d'au moins un arbre sur le terrain en façade de chaque nouvelle résidence.

Dans l'année suivant une nouvelle construction, la Ville fournira gracieusement un arbre de façade aux nouveaux résidents.

Pour se prévaloir de ce programme, le propriétaire de la nouvelle résidence doit remplir le [Formulaire | Arbre de façade](#).

PSITT !

Consultez la section de notre [site Web](#) pour connaître tous nos programmes en lien avec la politique de l'arbre.



Mon milieu de vie

Ici, tout le monde à sa place. Une grande place. Autour de la table, autour du feu, dans la cour arrière et dans les coeurs. Il y a de la place en masse pour rêver grand, pour recevoir en grand, pour voir grandir ses enfants et les liens créés avec les gens.

VIVRE MIEUX

Donnez à votre famille la place qui lui revient. Sans jamais vous éloigner de votre travail, de vos endroits préférés et surtout de vos idéaux. À Bécancour, vous trouvez le parfait équilibre entre nature et proximité, entre grandeur et intimité, entre famille et communauté.



Municipalité
amie des aînés.



Municipalité
amie des enfants.

Pour la petite enfance

À Bécancour, les tout-petits ont leur place ! Que vous optiez pour un service de garde en installation ou en milieu familial, votre enfant pourra s'épanouir dans un environnement chaleureux jusqu'à son entrée à l'école.

Sachez qu'il existe aussi des services de garde privés et des ateliers éducatifs d'excellente qualité qui sauront faire le bonheur de vos poupons et vos enfants d'âge préscolaire.



Transport en commun

Bécancour a mandaté le Transport des personnes de la MRC de Bécancour pour la mise en place d'un guichet unique pour le transport collectif et le transport adapté pour la gestion, la coordination, la répartition, la promotion et le développement des services de transport collectif et adapté.

Transport des personnes de la MRC de Bécancour vise à permettre aux citoyens de la MRC, qu'elle soit à mobilité réduite ou non, de se déplacer sur tout son territoire.

Consultez les circuits à tpmrcb.ca/accueil

Trolley touristique

La place pour découvrir et redécouvrir notre belle ville en été. Avec ses jolis bancs en bois et ses ornements en fer travaillés, notre charmant trolley d'époque de 40 places vous conviera à la rencontre de nos plus beaux attraits, dispersés dans les six secteurs de Bécancour, au fil d'une sympathique visite guidée au départ du Quai de Sainte-Angèle. Petits et grands, bienvenue à bord !

Consultez l'horaire des circuits à tourismebecancour.com/profiter/routes-et-circuits/balade-en-trolley-circuits-touristiques-decouvertes

Plus d'une centaine d'organismes là pour vous

Bécancour, c'est un milieu tissé serré... très serré. Plus d'une centaine d'organismes veillent à améliorer la qualité de vie, vous soutenir en cas de besoin, vous divertir, vous informer, vous sensibiliser, vous permettre de faire du sport ou d'adopter de saines habitudes de vie. Que ce soit pour vous aider à trouver un emploi, prévenir une dépendance ou donner une deuxième vie à votre manteau, il existe à Bécancour une ressource capable de vous aider. Trouvez rapidement un organisme en utilisant l'outil de recherche de notre répertoire en ligne (becancour.net/citoyens/repertoire-des-organismes/) !



Bécancour, municipalité amie des aînés (MADA)

Le concept « Municipalité amie des aînés » (MADA) a été développé par l'Organisation mondiale de la santé. En 2015, la Ville de Bécancour s'engageait auprès des aînés par l'entremise de sa première politique des aînés et de sa démarche Municipalité amie des aînés.

Pour Bécancour, la mission fondamentale est d'organiser et maintenir un milieu de vie gratifiant pour tous, il est donc absolument primordial de se pencher sur les besoins des aînés afin d'offrir des services de qualité, accessibles et adaptés aux réalités des multiples clientèles qui constituent cette tranche de la population.

Grâce à la collaboration entre les citoyens, la Ville et les organismes du milieu, Bécancour souhaite créer des environnements facilitant les déplacements actifs, les interactions sociales, augmentant le sentiment de sécurité, etc. La qualité de vie des aînés dépend d'une multitude d'interventions et la Ville de Bécancour s'engage à jouer pleinement son rôle à cet effet.

PSITT !

Consultez la version complète de la [politique des aînés](#) sur notre site Web.



De la place en masse pour les enfants !

BÉCANCOUR, MUNICIPALITÉ AMIE DES ENFANTS (MADE)

Cette distinction, décernée par Espace Muni, souligne l'engagement de Bécancour envers les familles, salue ses projets inspirants adressés à cette clientèle et l'encourage à poursuivre ses engagements et ses actions dédiées aux familles.

Au Québec, 78 municipalités, 2 MRCS et 8 arrondissements ont reçu la reconnaissance MADE.

En plus du soutien financier offert annuellement aux organismes récréotouristiques, sportifs, de loisirs et jeunesse pour réaliser leur mission première, la Ville collabore à la réalisation de nombreux projets spéciaux dédiés à la jeunesse.

La Ville de Bécancour est fière d'être Municipalité amie des enfants. Cette démarche s'inscrit dans le cadre de la politique familiale de la municipalité.



Le Club de lecture de la Ville, le programme l'Arbre de vie, les parcs aménagés pour les enfants, l'offre de services élargie en activités ou loisirs municipaux (natation, patinage, voyages de ski), les événements familiaux organisés par la Ville, la participation financière de celle-ci à l'établissement de CPE sur son territoire, sont autant d'exemples qui font de Bécancour une Municipalité amie des enfants et qui a à cœur cette clientèle.



Voici quelques exemples de projets spéciaux dédiés à la jeunesse réalisés par la Ville de Bécancour.



La Maison de Boucanours est une unité d'intervention mobile qui permet aux préventionnistes de la Ville de Bécancour de conseiller, d'éduquer et de sensibiliser la population aux dangers reliés aux incendies. Il s'agit d'un exemple d'activités inspirantes dédiées à la jeunesse.



Le Parc des gnomes émerveille les enfants et insuffle de la magie dans la vie des petits et des grands ! Situé à l'intérieur du Parc écologique Godefroy, il abrite un parcours féérique peuplé de petites maisons et de gnomes. Un autre exemple d'activités inspirantes dédiées à la jeunesse.



Ma sécurité

BÉCANCOUR, UNE VILLE SÉCURITAIRE !

La sécurité publique constitue l'un des éléments essentiels au bien-être des individus et de la collectivité.

À Bécancour, la notion de sécurité se traduit par une exceptionnelle mobilisation du Service de police de la Sûreté du Québec, du Service de sécurité incendie, de la Coopérative des ambulanciers de la Mauricie, du comité mixte municipal industriel et de la population.



Service de sécurité incendie.



Inondations



Risques industriels.



En cas d'urgence.

Qui s'occupe de votre sécurité ?

LA VILLE DE BÉCANCOUR

La Ville de Bécancour est la première responsable des mesures d'urgence sur son territoire. Ainsi, il existe un plan de sécurité civile municipal qui permet de planifier l'ensemble des actions à mettre en place en cas d'urgence.

LE SERVICE DE SÉCURITÉ INCENDIE

La protection de la population lors d'incendie est assurée par les pompiers du Service de sécurité incendie de Ville de Bécancour. En plus de travailler à la prévention des incendies et de combattre les feux sur son territoire, le Service s'implique lors d'autres situations d'urgence pour préserver les vies humaines et limiter les pertes matérielles. Il est également informé de tous les plans et scénarios d'urgence propres à chaque usine se trouvant sur son territoire.

Le territoire bécancourois compte six casernes de pompiers, dont une caserne centrale située dans le secteur Bécancour.



COMITÉ MIXTE MUNICIPAL INDUSTRIEL (CMMI)

Le CMMI est un Comité intermunicipal mixte. Il regroupe des représentants municipaux, des industries du parc industriel et des organismes gouvernementaux qui se réunissent plusieurs fois par année pour échanger des informations sur ce qui se passe réellement sur le terrain et échanger sur la sécurité. L'existence du CMMI permet à la Ville et à son Service de sécurité incendie d'être à l'affût et de se réajuster. Il a pour mission d'informer la population des risques et des mesures à prendre en cas d'incident.

SERVICE DE POLICE

La desserte policière sur le territoire de Ville de Bécancour est assurée par la Sûreté du Québec dont les effectifs sont regroupés au poste de la MRC de Bécancour, situé dans le secteur Gentilly.

Pour joindre la Sûreté du Québec ou pour plus d'information sur le poste de la MRC de Bécancour :

1365, boul. Bécancour, C.P. 90
Bécancour G9H 3V1

Urgence : 310-4141

Renseignements généraux : 819 298-2211

SERVICE AMBULANCIER

La Coopérative des ambulanciers de la Mauricie, établit dans le secteur Saint-Grégoire, intervient auprès des personnes en détresse victimes d'un malaise ou d'un accident sur l'ensemble du territoire de Ville de Bécancour. Les ambulanciers évaluent la condition clinique du patient, donnent les soins nécessaires et effectuent le transport vers un centre hospitalier.

Pour obtenir le service d'une ambulance, composez le 9-1-1.

PSITT !

Inscrivez-vous à notre [système d'alerte rapide à la population](#) afin d'être informé rapidement des situations d'urgence.

Prévenez les incendies

L'AVERTISSEUR DE FUMÉE: LE MOYEN LE PLUS FIABLE POUR VOUS SAUVER LA VIE !

Ayez au moins un avertisseur de fumée par étage et assurez-vous qu'il y en ait un dans le corridor près des chambres.

Vérifiez-les régulièrement (idéalement tous les mois) et remplacez les piles 2 fois par année aux dates prévues pour le changement d'heure par exemple. Remplacez les avertisseurs tous les 10 ans.

Ne retirez jamais la pile du boîtier même si l'appareil se déclenche inutilement, utilisez plutôt la touche de sourdine de l'appareil.



L'AVERTISSEUR DE MONOXYDE DE CARBONE (CO) : LE SEUL MOYEN DE DÉTECTION DE CE GAZ !

Sachez que le monoxyde de carbone est inodore, incolore et non irritant et qu'il est indétectable par l'être humain.

Soyez vigilants, car les sources d'émission sont multiples. Les plus courantes sont produites par les appareils alimentés au propane, les poêles à bois, les appareils de chauffage central au mazout ou autre équipement de chauffage à combustible et les véhicules à moteur en marche dans les garages souterrains ou attenants à la maison.

Assurez-vous que votre résidence est dotée d'un avertisseur de monoxyde de carbone dès qu'une source d'émission est présente.



PSITT !

Remplacez la pile de vos avertisseurs de fumée aux changements d'heure (à l'automne et au printemps) ou utilisez, si possible, une pile longue durée, comme une pile au lithium.

L'EXTINCTEUR PORTATIF : UTILE POUR CERTAINES OCCASIONS SEULEMENT !

N'utilisez l'extincteur que sur de petits feux ou des feux naissants.

Privilégiez l'achat d'un extincteur à poudre polyvalente, car il peut éteindre plusieurs types de feux : de bois, de papier, d'essence, d'huile, de panneaux électriques, etc.

Choisissez un appareil facile à manipuler. Attention, certains peuvent être lourds !

Lisez bien les instructions. N'attendez pas qu'une situation d'urgence se présente pour connaître le fonctionnement de l'extincteur !



LE PLAN D'ÉVACUATION: LORS D'UN INCENDIE, CHAQUE SECONDE COMPTE !

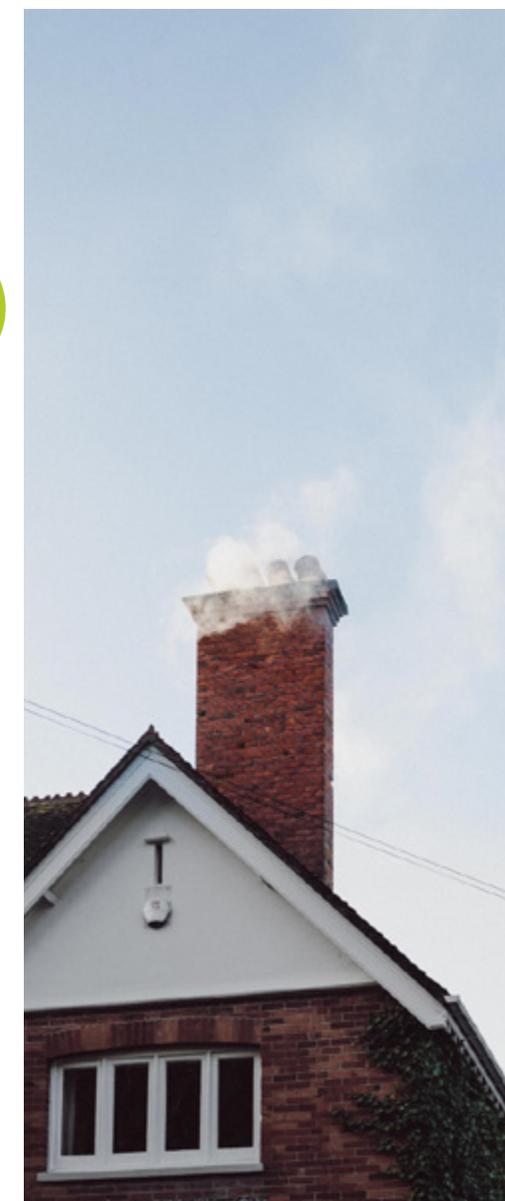
Faites un plan d'évacuation de votre résidence et exercez-le au moins une fois l'an. Convenez aussi d'un point de rassemblement extérieur avec tous les membres de la famille.

Consultez le dépliant « Préparer un plan d'évacuation, c'est rassurant ! » à becancour.net/citoyens/securete-publique/securete-incendie/prevention-incendie/



L'ENTRETIEN DE LA CHEMINÉE

Faites inspecter et ramoner les cheminées reliées à un poêle à bois ou à un foyer au moins une fois par année afin de détecter toute défectuosité et de nettoyer les accumulations de créosote et de suie. Cette opération contribuera à éliminer les feux de cheminée qui pourraient sérieusement endommager votre propriété et mettre des vies en danger.



Inondations

En cas de possibles inondations, la Ville de Bécancour déploie rapidement son plan de mesures d'urgence :

- Surveillance des cours d'eau 24 h/24.
- Patrouille des secteurs à risque.
- Échange des données sur la surveillance des cours d'eau avec la Sécurité civile et la Sûreté du Québec.
- Déploiement des ressources sur le terrain.
- Mise à disposition de tas de sable à des points de dépôts déterminés.
- Déploiement d'une signalisation adéquate.
- Communication constante avec les médias.
- Intervention des services d'urgence.

SI BESOIN:

- Visites des résidences (préavis d'évacuation ou évacuation).
- Enregistrement des évacués.
- Ouverture du centre de services aux sinistrés.
- Suivi avec les autorités pour le rétablissement.



PSITT !

Découvrez des conseils de prévention et des actions à poser en cas d'inondation en consultant le [guide](#) à cet effet disponible sur notre site Web.

Risques industriels

Oui ! La Ville de Bécancour possède plusieurs parcs industriels, notamment l'un des plus grands au Canada, soit le Parc industriel et portuaire de Bécancour. En plus des entreprises de services, on compte douze industries manufacturières d'importance. Plus de 75 % d'entre elles sont en opération 24 heures par jour, 7 jours par semaine.

La seule présence de ce parc industriel fait en sorte que les citoyens de la Ville de Bécancour peuvent être exposés accidentellement à plusieurs risques tels des nuages toxiques, des explosions, des déversements de produits ou des accidents routiers.

PSITT !

Pour connaître en détail tous les risques liés aux parcs industriels ainsi que les mesures en cas d'urgence, consultez la brochure « [Risques industriels, tout savoir!](#) » disponible sur notre site Web.



En cas de situation d'urgence

En situation d'urgence, la Ville communique les informations officielles et les consignes à observer via les canaux suivants :

Page d'accueil du site becancour.net (Un bandeau d'alerte rouge contenant l'information officielle et à jour s'affiche au milieu de la page d'accueil du site, en cas d'urgence).

Page Facebook de la Ville.
Radio locale : VIA 90,5 FM.

La Ville de Bécancour communique aussi les consignes aux médias tels que les stations de télévision régionales, radios régionales et journaux régionaux.

TROUSSE D'URGENCE 72 HEURES

Votre famille devrait pouvoir faire face à un sinistre en ayant sous la main une trousse d'urgence, laquelle lui permettra d'avoir une autonomie de 72 heures.

Trouvez davantage de renseignements au sujet de cette [trousse d'urgence](#) sur notre site Web ou en consultant les pages 18 et 19 de la brochure « [Risques industriels, tout savoir!](#) ».



Mes règlements municipaux

Vivre en harmonie signifie que nous devons respecter certaines règles. Comme Bécancouroise et Bécancourois, il est de votre devoir de connaître la réglementation municipale en vigueur sur votre territoire.

Notez que les règlements municipaux de la Ville de Bécancour présentés ici le sont à titre informatif. Les versions administratives des règlements sont disponibles à becancour.net/citoyens/reglements-municipaux/



Infos hivernales.



Soyez un bon citoyen.



Taxation et évaluation foncière.



Vos animaux de compagnie.



Les permis.

Abris d'auto temporaires



Il est permis de faire l'installation d'un abri d'auto temporaire ou d'un garage temporaire du 15 octobre au 30 avril.

Il doit être érigé à 1 mètre du trottoir ou 2 mètres du pavage.

Sa superficie ne doit pas dépasser 40 mètres carrés s'il est détaché d'un bâtiment principal et de 20 mètres carrés s'il est adossé à un bâtiment principal pour protéger l'accès à celui-ci (saillie, galerie, perron, escalier, trottoir).

Il n'est pas nécessaire de demander un permis pour en faire l'installation.

Déneigement hivernal

La Ville de Bécancour assure le déneigement de toutes les rues (à l'exception de celles sous la responsabilité du gouvernement provincial ou fédéral) sur le territoire bécancourois.

AIDEZ-NOUS À MIEUX VOUS SERVIR !

Chaque citoyen doit s'assurer de ne jamais obstruer les trottoirs et la rue lors du déneigement de sa cour. La réglementation de la Ville de Bécancour stipule, entre autres, qu'il est strictement interdit de déposer de la neige sur toutes les voies publiques ou en bordure de celles-ci. Le citoyen contrevenant à ce règlement est passible d'une amende.

Il est de la responsabilité de tout propriétaire de prendre les dispositions pour s'assurer que la neige ou les glaçons provenant de la toiture de ses bâtiments ne tombent pas sur les trottoirs ou dans la rue.

Il est donc interdit de pousser ou souffler la neige en bordure des rues. Toute infraction à ces dispositions est passible d'une amende de 100 \$, frais en sus.

DOMMAGES À LA PROPRIÉTÉ

Si un équipement de déneigement cause des dommages à votre propriété (pelouse, galerie, clôture, etc.), vous avez quinze (15) jours pour aviser, par écrit, le Service du greffe de la Ville.

ATTENTION AUX ENFANTS !

Construire des tunnels, des châteaux de neige ou des forts dans les bancs de neige longeant les rues est très dangereux. Un chasse-neige ou une souffleuse à neige pourrait passer pour élargir le dégagement de la chaussée et pourrait ainsi vous causer des blessures graves et même mortelles. L'arrière-cour est beaucoup plus sécuritaire.

AVANT DE PRENDRE LA ROUTE

Pour tout renseignement météorologique ou pour connaître l'état des routes, une simple vérification peut vous éviter bien des ennuis:

Météo : 819 371-5200

État des routes : 819 370-2363

VOUS DÉCELEZ UNE PROBLÉMATIQUE ?

Certaines zones non déneigées causent entraves à vos déplacements piétonniers, à votre accès de stationnement résidentiel ou commercial ?

Il est possible de répertorier ces cas et de nous contacter au 819 294-6500 afin de nous en aviser; l'administration municipale est disposée à analyser la situation afin que la sécurité des citoyens, l'accès aux résidences et commerces soient pleinement assurés.

Stationnement hivernal

Le stationnement dans les rues ou stationnement public de la Ville est interdit la nuit entre 23 h et 7 h afin de ne pas nuire aux opérations de déneigement, et ce, du 1^{er} novembre au 15 avril.





Les zones scolaires

La limite de vitesse devant les écoles primaires est de 30 km/h. Cette limite est en vigueur entre 7 h et 17 h, du lundi au vendredi.

La Ville invite les automobilistes à respecter le travail des brigadières et des brigadiers scolaires.



Ordre, paix et nuisances

Tout le monde a droit à la tranquillité et a le devoir de respecter celle des autres. La réglementation municipale comprend plusieurs articles favorisant cette cohabitation sociale.

Des amendes minimales sont prévues pour ceux et celles qui y contreviennent, par exemple :

- En faisant du bruit nuisant au bien-être de leur voisinage.
- En causant du tumulte en chantant ou en criant dans la rue.
- En consommant des boissons alcoolisées dans la rue ou dans un parc.
- En allumant un feu extérieur produisant de la fumée nuisant au voisinage.

Parcs

Tous les parcs sont fermés au public entre 23 h et 6 h, chaque jour, sauf si la Ville, à l'occasion d'une activité spéciale, en a donné l'autorisation.



Soyez un bon citoyen, vous aurez un bon voisinage !

En plus de comporter de nombreux avantages, habiter en milieu urbain signifie aussi devoir composer avec la proximité et le partage de l'espace. Nous avons tous et toutes des réalités, des activités, des contraintes et des horaires bien différents. À titre de citoyenne et de citoyen, vous avez des droits, mais aussi des devoirs et des responsabilités. Faire preuve de civisme en fait partie.

Voici quelques trucs et conseils à adopter afin de conserver la quiétude dans votre voisinage.

NE BRÛLEZ PAS N'IMPORTE QUOI

Saviez-vous que les feux d'agrément sont autorisés sur le territoire de la municipalité, mais que certaines règles doivent être respectées ?

Tout d'abord, pour être conforme, votre foyer doit être à feu ouvert en maçonnerie ou être vendu par les commerces exclusivement pour l'usage de feux extérieurs. Il doit être doté d'un chapeau pare-étincelles pour empêcher les particules de combustible de s'échapper et placé à une distance sécuritaire de tout bâtiment. Le seul combustible permis est le bois de type bois de chauffage. Ne brûlez pas n'importe quelle matière, de la fumée et des odeurs désagréables pourraient incommoder votre voisinage.

SURVEILLEZ VOS ANIMAUX

Vous aimez votre chien et adorez le promener dans les rues de la ville, ou le faire courir dans les parcs, pistes cyclables ou autres lieux publics ? Il fera ses besoins, c'est inévitable ! Alors, pensez à les ramasser !

Apportez vos sacs et rapportez-les à la maison afin de les jeter dans votre poubelle extérieure ! Merci de la part de tous ceux qui se sont fait prendre à y mettre le pied.

Votre chien requiert la liberté et aime courir au grand air ? Les citoyens de Bécancour aussi ! Il est important de bien tenir votre chien en laisse lorsque vous vous promenez afin d'éviter tout accident. C'est un signe de civisme et de respect envers les autres. Vous avez un terrain clôturé ? Laissez votre chien y courir en toute sécurité !



RÉDUISEZ LE VOLUME

Saviez-vous que les bruits excessifs sont proscrits dans le règlement municipal sur les nuisances ? Les bruits provenant de travaux de construction, de démolition ou de réparation, les bruits d'une tondeuse, d'une scie mécanique ou d'une scie à chaîne, sont réglementés et autorisés entre 7 h et 22 h. Avertir, gentiment, vos voisins et respecter ces heures seront des gestes appréciés de tous !

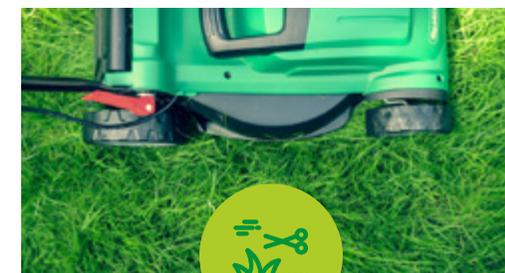
ENTRETIENEZ VOTRE DEMEURE (ET VOTRE TERRAIN !)

Les occupations variées de tous peuvent parfois limiter la gestion du temps et limiter, du coup, la période où des travaux de tonte ou de coupe peuvent être faits. Votre journée de congé n'est pas nécessairement celle du voisin ! C'est l'heure du souper, votre voisinage reçoit des amis dans sa cour, il est 6 h 30 AM un dimanche matin ? Il serait judicieux de sélectionner une autre plage horaire pour vos travaux afin de favoriser le bon voisinage, non ?

Et il y a l'autre extrémité de ce cas... trop occupé, vous laisser aller le gazon devant votre maison ? Il est long, trop long et vous le savez ? Et bien, prenez un petit 30 minutes pour y mettre le coupeherbe ! Si les herbes, gazon, broussailles, etc., devant votre maison, dépassent les 30 cm, vous êtes passible d'une amende et surtout de beaucoup de commérages du voisinage...

COMMUNIQUEZ AVEC VOS VOISINS, LA CLÉ D'UNE BONNE COHABITATION !

Vous êtes dérangé par les actions d'un voisin ? Parlez-en d'abord avec lui, avec calme et doigté. Expliquez-lui cordialement les éléments qui nuisent à votre qualité de vie. Il est possible qu'il n'ait pas pris conscience que ses actions puissent vous déranger.



Vos animaux de compagnie

Vous êtes propriétaire d'un chien ou d'un chat ? Sachez que la ville de Bécancour mandate la Société protectrice des animaux de la Mauricie (SPA Mauricie) comme étant l'autorité compétente pour l'application du règlement concernant la garde d'animaux.

L'enregistrement pour tous les chiens et les chats est maintenant obligatoire et le port du médaillon pourra servir en cas de perte des animaux. Consultez le spamauricie.com pour tous les détails.

POUR TOUS LES CHIENS DU QUÉBEC

Un nouveau règlement d'application de la Loi sur l'encadrement des chiens est maintenant en vigueur, et ce partout au Québec.

- Dans un endroit public, un chien doit être en tout temps sous le contrôle d'une personne capable de le maîtriser.
- Dans un endroit public, un chien doit être tenu au moyen d'une laisse d'une longueur maximale de 1,85 m.
- Un chien de 20 kg et plus, le port d'un harnais ou d'un licou en tout temps sur les lieux publics est obligatoire.





Les permis

Ai-je besoin d'un permis pour mon projet ? Quels sont les délais et la procédure à suivre ? Dois-je informer la Ville de mon projet ? Quel est le coût relié à mon permis ? Existe-t-il un programme pouvant soutenir mon projet de construction ou de rénovation ? Vous trouverez toutes les réponses à ces questions sur notre site Web à becancour.net/citoyens/permis-certificats-et-programmes-d-aide

PERMIS DE CONSTRUCTION ET D'ABATTAGE D'ARBRES

Vous désirez entreprendre des travaux de rénovation ou d'agrandissement sur votre propriété, procéder à l'abattage d'arbres, à l'installation d'une piscine ou à la construction d'une remise à jardin ?

Avant d'entreprendre des travaux, communiquez avec le Service de l'urbanisme et de l'environnement afin de prendre toute l'information nécessaire à la réalisation de votre projet et faire la demande de permis ou de certificat d'autorisation, s'il y a lieu.

Il est également possible d'effectuer votre [demande de permis en ligne](#) sur notre site Web.

Si votre demande nécessite une rencontre avec un inspecteur, il nous fera plaisir de vous fixer un rendez-vous.



PERMIS DE BRÛLAGE

Vous désirez faire un feu de joie ou faire brûler des feuilles et des branches ?

Un permis de brûlage est requis, et ce, tout au long de l'année, pour faire brûler des branches, des planches, pour allumer un feu ou pour déployer des feux d'artifice.

Pour obtenir un permis de brûlage, vous devez contacter la caserne centrale (secteur Bécancour) en composant le 819 294-6500, poste 220.

Un préventionniste vous guidera et vous informera de la marche à suivre.



PSITT !

Obtenir un permis de brûlage, c'est gratuit !



Taxation et évaluation foncière

Les coûts des services municipaux dont bénéficient les citoyens sont assumés par le biais de la taxe foncière qui contribue ainsi à maintenir et à améliorer la qualité de vie dont vous profitez.

DROIT DE MUTATION IMMOBILIÈRE

En vertu des dispositions de la Loi concernant les droits sur les mutations immobilières (L.R.Q., c. D-15.1), toute municipalité doit percevoir un droit sur le transfert de tout immeuble situé sur son territoire. Ce droit doit être assumé par l'acquéreur de l'immeuble.

ÉVALUATION FONCIÈRE

En conformité avec la Loi sur la fiscalité municipale, la Ville de Bécancour examine les immeubles afin de produire un rôle d'évaluation déterminant la valeur réelle de chaque propriété. La valeur réelle d'un immeuble est sa valeur d'échange, à une date donnée, sur un marché libre et ouvert à la concurrence.

Professionnelles et impartiales, ces évaluations permettent un partage fiscal équitable entre les propriétaires et la population bécancouroise.

RÔLE D'ÉVALUATION

Le rôle d'évaluation est un résumé de l'inventaire de tous les immeubles et terrains du territoire. Il dénombre les propriétés selon leurs catégories, fournit les caractéristiques des immeubles, identifie chaque propriétaire et détermine la valeur réelle de chacun des immeubles.

Par souci de transparence, les inscriptions au rôle d'évaluation sont publiques et permettent aux propriétaires de comparer leurs évaluations à celles de propriétés similaires.



PSITT !

Il est possible d'obtenir de l'information sur les taxes foncières d'une propriété, ainsi que sur certains autres aspects complémentaires comme la cartographie, les photos et la réglementation à l'aide de la plateforme [AccèsCité](#).



TAXES MUNICIPALES

L'impôt foncier, plus communément appelé « taxes municipales », constitue la principale source de revenus des villes québécoises. Il est principalement composé de la taxe foncière générale dont les taux sont établis pour chacune des catégories d'immeubles en fonction des dépenses prévues. Ces taux sont déterminés annuellement par le budget de fonctionnement de la Ville, qui est adopté par le conseil municipal au cours du mois de décembre précédant l'année visée.

La taxe foncière est imposée à chaque propriétaire d'immeuble selon la valeur inscrite au rôle d'évaluation. La Ville impose également des tarifications pour les services d'aqueduc, d'égout et de gestion des matières résiduelles.

À la ville de Bécancour, le compte de taxes annuel est payable en trois versements égaux aux dates d'échéance fixées.



PSITT !

Les [taux de taxes](#) sont disponibles sur notre site Web. Vous y trouverez aussi un exemple de compte de taxes pour l'année en cours.

Mon Bécancour économique

Bécancour possède quatre zones industrielles sur un territoire total de 434 km². Investir à Bécancour est un choix logique, rentable et sûr. Divers programmes de subvention sont disponibles aux entrepreneurs et investisseurs. De plus, l'investisseur pourra compter sur une population résidente dynamique, qualifiée et impliquée dans son milieu.



Développement commercial.



Développement industriel.



Développement domiciliaire.



Emplois.



Vous avez un projet de développement ?

La Ville de Bécancour accompagne les entreprises dans leurs projets de développement commercial et de développement industriel. Grâce à notre expertise et à ceux de nos partenaires, nous pourrions contribuer à la réussite de votre projet. N'hésitez pas à contacter notre commissaire industriel par courriel à économie@ville.becancour.qc.ca ou par téléphone au 819 294-6500.

Développement industriel

Située sur la Rive-Sud du Saint-Laurent, en face de Trois-Rivières, Bécancour se trouve au cœur du Québec, à mi-chemin entre les deux centres urbains les plus importants du Québec soit Montréal et Québec. La vie à Bécancour est saine et les ressources à la population nombreuses et de haut niveau. Bécancour est une société moderne où on retrouve de grands espaces. La vie culturelle y est enrichissante et les activités et loisirs variés. Investir à Bécancour est un choix logique, rentable et sûr. Divers programmes de subvention sont disponibles aux entrepreneurs et investisseurs. De plus, l'investisseur pourra compter sur une population résidente de plus de 12 800 habitants dynamiques et impliqués dans leur milieu.

Découvrez les [7 raisons de positionner son entreprise chez nous](#) sur notre site Web.



INCUBATEUR INDUSTRIEL

L'incubateur industriel de Bécancour est une bâtisse située dans la zone entrepreneuriale pour PME de la Ville de Bécancour au 7800, 7802, 7804 et 7806 rue Maurice-Guillemette. La structure possède trois espaces de 5000 pi² pour accueillir des entreprises en mode « start-up ». Celles-ci peuvent ainsi se prévaloir d'un endroit physique dans lequel pratiquer leurs activités courantes et développer de nouveaux produits et de nouveaux procédés en ayant des coûts d'opération inférieurs au marché.

PARC INDUSTRIEL ET PORTUAIRE DE BÉCANCOUR

Un des plus grands parcs industriels au Canada avec près de 7 000 hectares de terrain sans dénivellation et à grande capacité portante. Il se situe dans une classe à part en ce qui a trait à la localisation d'industries à grand gabarit.

ZONE INDUSTRIELLE SAINTE-GERTRUDE

Cette zone est située de part et d'autre de la rue des Châtaigniers dans le secteur Sainte-Gertrude. Présentement, deux bâtisses industrielles sont disponibles et certains lots peuvent être partagés pour l'établissement de PME.

PARC INDUSTRIEL ET COMMERCIAL 30-55

En opération depuis 1988, cet espace situé au pied du pont Lavolette a pour mission d'offrir des espaces industriels et commerciaux de qualité aux PME de la région.

PARC TECHNOLOGIQUE LAPRADE

Site de l'ancienne usine LaPrade reconvertie en parc technologique axé sur les technologies propres. Deux entreprises y sont présentement en opération et un important projet d'accélérateur d'entreprises est en cours de réalisation.

ZONE PME JEAN-DEMERS

Cette zone idéale pour les PME et le démarrage d'entreprises est située dans le quadrilatère de l'avenue Jean-Demers, l'autoroute 30, la route 132 et l'avenue Raoul-Duchesne.

Développement commercial

Que ce soit pour ouvrir un bureau ou un commerce à Bécancour ou pour réaliser un projet de développement, sachez que nous sommes à votre disposition.

Vous avez un projet de construction ou de rénovation pour votre entreprise?

Communiquez avec le Service des permis et inspection de la Ville de Bécancour au 819 294-6500. Nous saurons vous guider notamment au niveau de l'obtention d'un permis, la disponibilité des terrains et locaux et les normes en vigueur.



Développement résidentiel

À Bécancour, il y a beaucoup de place où s'établir !



L'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Ici, tout le monde a sa place. Une grande place. Autour de la table, autour du feu, dans la cour arrière et dans les coeurs. Il y a de la place en masse pour rêver grand, pour recevoir en grand, pour voir grandir ses enfants et les liens qu'on crée avec les gens.

VIVRE MIEUX

Donnez à votre famille la place qui lui revient. Sans jamais vous éloigner de votre travail, de vos endroits préférés, et surtout de vos idéaux. À Bécancour, vous trouverez le parfait équilibre entre nature et proximité.

PROMOTEURS DOMICILIAIRES

Plusieurs développements domiciliaires sont en cours sur le territoire de la Ville de Bécancour. Consultez notre site Web pour obtenir la [carte des promoteurs domiciliaires](#) de l'année en cours.

Vous cherchez un emploi ?

Visitez le becancour.net/emplois pour connaître la liste des emplois disponibles à la Ville, incluant les emplois étudiants.



Ma carte citoyenne

Une outil pour trouver toutes les places.



Service citoyen.



Attrait touristique majeur.



Bâtiment municipal



Bécancour

DE LA PLACE EN MASSE.

Hôtel de ville

1295, avenue Nicolas-Perrot
Bécancour, QC G9H 1A2
info@becancour.net

819 294-6500
becancour.net

